

## Communiqué de presse

Janvier 2025

### Aménagement du territoire

## La Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire du Brionnais Sud Bourgogne signent les conventions « Centralités rurales en Région » des communes de Chauffailles et de La Clayette, en soutien à leurs projets de développement local

*Le mercredi 8 janvier à 15h à Chauffailles (salle du château), la Région Bourgogne-Franche-Comté, les communes de Chauffailles et de La Clayette, ainsi que la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne, signeront les conventions « Centralités Rurales en Région » de Chauffailles et de La Clayette, en présence d'Eric Houllay, Vice-Président du Conseil régional, de Stéphanie Dumoulin, Présidente de la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne et maire de Chauffailles, et de Christian Lavenir, maire de La Clayette.*

### POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DES CONVENTIONS « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION »

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des 4 piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

---

#### CONTACTSPRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant d'une stratégie de revitalisation (antérieure à 5 ans) bénéficieront d'un soutien de la Région de 500 000 €, en vue de la réalisation de leurs projets ;
- Les communes non dotées de stratégies de revitalisation bénéficieront de 200 000 € de crédits Région, afin de réaliser une étude de revitalisation et un projet y correspondant.

Dans les communes conventionnées, la Région accompagne les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions) ;
- associent les usagers et habitants.

Depuis les premières conventions délibérées en juillet 2022, la Région a voté le **conventionnement de 110 communes**.

Les 3 orientations stratégiques des communes de Chauffailles et de La Clayette sont de :

- Préserver le cadre de vie exceptionnel et conforter l'authenticité du territoire ;
- Investir dans la résilience énergétique et l'adaptation du territoire au changement climatique ;
- Encourager et favoriser la mixité intergénérationnelle.

Ces objectifs figurent également dans la convention « Petites Villes de Demain » (PVD) signée avec la Communauté de communes du Brionnais Sud Bourgogne.

**Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les communes de Chauffailles La Clayette, ainsi que la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne signeront le :**

### **08 janvier 2025 à 15h à Chauffailles**

Lieu : salle du Château de Chauffailles

- Discours et signatures des conventions « Centralités Rurales en Région » (C2R)
- Visite des aménagements extérieurs du Château de Chauffailles
- Verre de l'amitié

**la convention « Centralités rurales en Région »**

**en présence d'Eric Houlley**

**Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

**La presse est invitée à ces signatures**